



Assemblée de Quartier MAUREPAS / BELLANGERAIS Relevé de conclusions

Le 6 mai 2015

Déroulé de l'Assemblée de quartier

1. Mot d'accueil de l'élue de quartier / Emmanuelle ROUSSET
2. Présentation du processus des Assises de la Démocratie locale jusqu'à l'écriture de la Charte Rennaise de la Démocratie Locale et des nouvelles modalités d'organisation et les missions des instances de participation
3. Travail en atelier pour définir les axes de travail du conseil de quartier
4. Clôture des inscriptions, tirage au sort et constitution du conseil de quartier

Introduction :

L'Assemblée de quartier a réuni 86 participants, 52 habitants et 34 représentants d'organismes. L'élue de quartier était accompagnée de 8 agents de l'administration pour animer la soirée.

50 adresses avaient été tirées au sort dans le but de solliciter les familles à participer au Conseil de quartier. Toutes les adresses ont été démarchées en porte à porte durant le mois d'avril. À l'issue de 3 passages sans rencontre avec les habitants, un courrier de Mme la maire a pu être déposé en boîte à lettres afin d'informer ces personnes. Un temps convivial a été proposé le 27 avril à la brasserie des Gayeulles pour leur présenter le dispositif et les aider à prendre leur décision. 19 habitants se sont déplacés ce jour-là. À l'issue de cette démarche, 10 personnes se sont montrées intéressées pour faire partie du Conseil de Quartier.

S'agissant des habitants volontaires, 56 personnes se sont portées candidates pour faire partie du collège « habitants », 23 femmes et 33 hommes.

S'agissant des acteurs du quartier (organismes, associations...), 27 acteurs étaient candidats au titre du collègue « acteurs du quartier ».

Des habitants et organismes non présents ce soir-là avaient manifesté leur souhait de participer au Conseil de Quartier, ce souhait a été pris en compte dans le cadre de la désignation de ses membres.

Rappel du processus :

«Lancées le 4 octobre 2014, les Assises de la démocratie locale se sont déroulées d'octobre 2014 à janvier 2015. L'un des enjeux de cette manifestation a été d'établir un dialogue avec tous les Rennais, et tout particulièrement les personnes les plus éloignées de la vie publique. Un grand nombre de rendez-vous labellisés «Fabrique citoyenne» ont ainsi été programmés sous des formules très variées permettant de recueillir la parole des habitants : ateliers, marches exploratoires, assemblées de quartiers, animations...

Les réflexions issues de ces échanges et débats ont permis de rédiger la Charte rennaise de la démocratie locale adoptée par le Conseil municipal du 9 mars 2015. Ce document vise à renforcer le rôle des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique pour la rendre plus juste, plus efficace et plus pertinente. La Charte engage l'équipe municipale pour la durée de son mandat et encadre la démarche de la Fabrique citoyenne.

La charte prévoit la mise en place de conseils de quartier co-présidés par un habitant, élu par le collège habitants. Elle permettra aux Rennaises et aux Rennais de décider de 5% des investissements de la Ville dès le budget 2016, de proposer

l'inscription d'une question ou d'une proposition de consultation à l'ordre du jour du Conseil municipal, de saisir un médiateur de la Ville, de donner leur avis lors de votations citoyennes... La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet d'un suivi annuel par un groupe de témoins constitué d'habitants volontaires et tirés au sort.

Les 13 Conseils de quartier seront installés entre le 28 avril et le 13 mai 2015. D'ici-là, les membres de chaque Conseil seront recrutés : soit par tirage au sort, soit sur la base du volontariat. Composé de 41 membres, le conseil de quartier est co-présidé par l'élu de quartier et un habitant élu par le collège Habitants. Il est constitué à parité de femmes et d'hommes et se compose de deux collèges :

- Collège Habitants (20 membres) : 10 habitants tirés au sort et 10 habitants volontaires

- Collège Acteurs du quartier (20 membres) : Composé des partenaires volontaires et engagés dans la vie du quartier (associations et collectifs, acteurs économiques...).

Les conseils de quartier, y compris le co-président habitant, seront renouvelés à mi-mandat.

Depuis le 31 mars 2015, les habitants peuvent s'inscrire à titre volontaires pour être membres du collège Habitants. Les assemblées de quartier installeront chaque conseil de quartier».

À l'issue de cette présentation, un échange a été proposé pour répondre aux questions, préciser le dispositif.

Les questions portaient sur les raisons ayant conduit aux évolutions du dispositif, le regroupement des secteurs Bellangerais et Maurepas, la place pour les habitants non retenus à l'issue des tirages au sort. Il a été rappelé que le dispositif a été élaboré à partir des bilans des anciens conseils de quartiers et que le redémarrage prendrait la forme d'une expérimentation, avec suffisamment de souplesse pour pouvoir faire évoluer la formule au fil de l'eau. Le conseil de quartier lui-même qui sera en mesure d'adapter son fonctionnement et faire le lien avec le reste du quartier.

Synthèse des échanges et des ateliers mis en place :

Les personnes présentes à l'Assemblée de quartier se sont retrouvées en petits groupes de 6/8 personnes afin d'échanger autour de la question suivante : « Quelles sont les priorités (thèmes ou problématiques) pour les premiers travaux du Conseil de Quartier ? ». Tous ces éléments ont été relevés intégralement et seront remis lors de la première réunion du Conseil de quartier envisagée courant juin.

Procédure d'installation du conseil de Quartier :

Collège « habitants » (20 places) : 8 habitants (4 hommes et 4 femmes) dont les adresses avaient été tirées au sort (10 places) ont donné leur accord pour faire partie du Conseil de Quartier. Il reste donc 2 places vacantes.

S'agissant des habitants volontaires (10 places également), un tirage au sort a été effectué parmi les 56 candidats afin de désigner 5 hommes et 5 femmes afin de respecter la parité. Toutes les places ont été attribuées.

Collège « acteurs du quartier » (20 places) : Une question préalable a été tranchée par un vote des participants : il a été proposé et débattu que les 5 équipements conventionnés avec la ville de Rennes du quartier (Centre social, Cercle Paul Bert Gayeulles, Maison de quartier Bellangerais, Centre socioculturel des Longs Prés, Cadets de Bretagne) puissent faire partie d'office de ce collège. Les arguments proposés étaient les suivants : ces associations sont un relai de la parole de nombreux habitants et leur répartition/implantation garantie une bonne prise en compte du territoire. En revanche, cette proposition ne laissait que 15 places pour toutes les autres associations et il a été remarqué que ces 5 équipements disposaient d'autres lieux pour travailler en lien avec la ville. La mise au vote à main levée a abouti à ce que ces 5 équipements fassent partie d'office du collège « acteurs du quartier ». Les 15 places restantes ont été attribuées à des acteurs du quartier, essentiellement des associations, par tirage au sort.

Avant publication de la liste des membres du Conseil de Quartier, nous allons nous assurer auprès des absents qu'ils confirment leur position.

La soirée s'est terminée à 22h00 par un moment convivial.